

Bulletin d'adhésion 2013

à retourner par courrier ou remettre en main propre, avec votre règlement.

Nom, prénom (du signataire pour les personnes morales)

Nom et raison sociale (pour les personnes morales)

Adresse

Mail :

Numéro de téléphone fixe

Numéro de téléphone portable

Age : Sexe : F H

Renseignements facultatifs (profession ou études, vocation de l'association, raison de s'impliquer)

J'ai pris connaissance de la charte de l'association et m'engage à la respecter dans les activités que je mènerai à bien au sein de l'association ou en collaboration avec elle.

Je m'acquitte de la cotisation suivante (cocher la case correspondante):

Membre actif :

- Personnes physiques - adhésion 2013 : **15 €**
 cocher cette case si vous êtes **membre correspondant**
 - Personnes morales - adhésion 2013 : **30 €**
 cocher cette case si vous êtes **membre correspondant**

Cotisations de soutien/ dons (un reçu fiscal vous sera adressé avant le 31/12/13)

- Personnes physiques** : 15 à 50 €. **Montant choisi** : _____
 Personnes morales (entreprises ou associations), à **partir de 50 €**. Montant choisi: _____
 Membre bienfaiteur, à **partir de 50 €**. Montant choisi : _____

Cocher le mode de règlement choisi :

- Chèque à l'ordre de Retour d'image**
 Espèces

Autres adhésions :

- Membre bénévole dispensé de cotisation**

Je souhaite m'impliquer de la façon suivante : _____

Date:

Signature de l'adhérent ou donateur :

Pourquoi adhérer à Retour d'image ?

→ Pour les **PERSONNES PHYSIQUES**, devenir membre permet de recevoir une information régulière sur les actions de l'association (documentation écrite et catalogue par courrier postal) et de bénéficier d'invitations aux séances d'ouverture de festivals et à certaines séances spéciales. Il y a quatre types d'adhésion :

- Le **MEMBRE ACTIF** peut participer à des séances de visionnage en vue de programmations, préparations de débats, conception de nouveaux projets etc... Cette possibilité est prévue pour les étudiants en cinéma touchés ou non par le handicap, pour les intervenants en cinéma et pour tout professionnel motivé pour s'impliquer dans une action de réflexion sur le handicap au cinéma. Afin que nous puissions les connaître, nous invitons ceux qui le souhaitent à nous adresser leur CV et à préciser sur le bulletin d'adhésion leurs motivations (ligne prévue à cet effet ou sur papier libre à joindre à l'adhésion).
- Le **MEMBRE BENEVOLE** est recruté en fonction des services qu'il accepte de rendre sans contrepartie financière à l'association. Il bénéficie d'une dispense de cotisation, mais n'a pas le droit de vote à l'AG ni la possibilité de se présenter au Conseil d'administration.
- Une personne physique dont les compétences professionnelles sont avérées peut devenir **MEMBRE CORRESPONDANT** de sa ville, son département ou sa région dans la mesure où il/elle travaille concrètement avec Retour d'image sur les actions culturelles d'un territoire donné. La condition d'admission est l'agrément par le bureau et un engagement mutuel à collaborer sur des actions en partenariat.
- Enfin, une personne physique peut choisir de devenir **MEMBRE DE SOUTIEN** ou **MEMBRE BIENFAITEUR** (voir montant sur le document d'adhésion). Si son soutien est un don manuel sans adhésion, il n'ouvre pas le droit de vote à l'assemblée générale.

→ Pour les **PERSONNES MORALES**, il y a trois types d'adhésions :

- Une association, une fondation, un organisme public ou une entreprise peut adhérer afin de devenir **MEMBRE ACTIF** sous réserve d'acceptation de sa candidature par le bureau. Ce type d'adhésion est réservé aux organismes qui souhaitent s'impliquer dans le fonctionnement de l'association Retour d'image et engager un échange de savoir faire désintéressé avec celle-ci. Cela implique une activité en commun.
- Organismes privés, publics et associations peuvent **FAIRE UN DON MANUEL**, et devenir **MEMBRES DE SOUTIEN** sans droit de vote à l'AG, pour aider Retour d'image à mener à bien des projets. Ces donateurs peuvent faire bénéficier à leurs salariés ou adhérents d'un accès prioritaire aux festivals, ateliers, séances spéciales...

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don, dans la limite d'un plafond de 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel (Cf. *Direction de l'information légale et administrative* 13/04/2012 <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22263.xhtml>)

- Une personne morale peut également être invitée par le Bureau de Retour d'image à devenir **MEMBRE CORRESPONDANT** : cette possibilité est offerte aux festivals de cinéma partenaires à l'étranger et aux associations françaises dont la vocation est la programmation.

Il est attendu des membres correspondants et des membres actifs qu'ils s'engagent à respecter notre charte.

> Pour **ADHERER** veuillez SVP retourner le formulaire rempli et signé, accompagné de votre chèque à
Retour d'Image - 17 rue Lacharrière 75011 Paris Tél: 09 60 14 77 16